



CLUB DE L'EXCUSE

Place d'armes à 27500-PONT AUDEMER
W 272002522

Affiliation FTT : 832223

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 juin 2025

à PONT AUDEMER salle d'armes, au siège du club.

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le trente juin à 14h00, à PONT AUDEMER.

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, les membres de l'association « CLUB DE L'EXCUSE ».

La séance est présidée par Nathalie MANSOIS, le secrétariat est tenu par Denis VINCENT.

Sur le bureau : les statuts, l'ordre du jour, la feuille de présence émargée et les pouvoirs sont à disposition des membres présents.

Il est constaté la présence (et représentation) de 39 membres sur un total de 59 inscrits.

L'assemblée peut donc libérer valablement.

La séance est déclarée ouverte à 14h00 par la présidente, qui rappelle l'ordre du jour :

- *Rapport moral de l'année 2023 / 2024*
- *Approbation du nouveau règlement intérieur*
- *Rapport financier 2024-2025*
- *Bilan prévisionnel 2025-2026*
- *Questions diverses*

Mme la présidente donne lecture de son rapport moral ; Nathalie insiste sur deux points :

1) le montant des défraiements 2024.-2025 : il a explosé en raison du nombre très important de membres du club qualifiés pour des compétitions nationales.

Nous avons donc modifié le Règlement intérieur afin d'assurer la perpétuité de notre club.

2) le prix de la location des salles en début d'année était excessif. Cette difficulté a été résolue et nous avons obtenu un prix fixe avec une convention de réservation des salles

le secrétaire expose les éléments du règlement intérieur approuvé par le CA du 15 mai 2025.

Le trésorier donne lecture de son rapport financier de l'exercice 2024-205 et du bilan prévisionnel pour l'exercice 2025-2026

Puis il est répondu aux diverses questions posées.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions à l'ordre du jour :

1ere résolution

« L'assemblée approuve le rapport moral de l'année écoulée et donne quitus à sa présidente »

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

2eme Résolution

« L'assemblée approuve le règlement intérieur arrêté par le CA du 15 mai 2025. »

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

3eme Résolution

« L'assemblée approuve le rapport financier de l'exercice 2024- 2025 se soldant par une perte de 3.356,09€ -mise en report à nouveau- et un solde créditeur en banque de factures en cours de paiement 1.785,55 €) et donne quitus à son trésorier.

« L'assemblée approuve le bilan prévisionnel 2025-2026 »

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h00

Le présent procès-verbal a été signé par Mme la présidente et le secrétaire.

N. Mansois

La présidente : Nathalie MANSOIS



le secrétaire : Denis VINCENT

N. Mansois



CLUB DE L'EXCUSE

Siège : PONT AUDEMER 2, place du Général de Gaulle
Association loi du 1er juillet 1901 immatr. W 272002522
Affiliation FFT n° 832223

Réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2025 à 17h30.

Se sont réunis au siège de l'association sur convocation de Mme Nathalie MANSOIS sa présidente, les membres du conseil d'administration du « CLUB DE L'EXCUSE ».

La séance est déclarée ouverte à 17h30.

Sont présents : Nathalie Mansois, Patrick Herbelin, Gérard Niel, Christophe Letellier, Jérôme Calle, Roger Morin, Véronique Vernay, Denis Vincent et Gérard Leblanc.

Catherine Vicaine absente excusée.

Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer à 17h30.

La séance est présidée par Mme Nathalie MANSOIS, le secrétariat est tenu par Denis Vincent.

En application de l'art.17 des statuts de l'association, le conseil peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-après, fixé par Mme la Présidente lors de la convocation :

- démission du trésorier, Christophe Letellier
- nomination d'un trésorier et d'un trésorier adjoint

Discussions

Sur appel de candidature, deux personnes se sont proposées pour occuper le poste de trésorier et de trésorier adjoint : Jérôme Calle et Véronique Vernay.

Puis ont été précisés les rôles et mission du trésorier et du trésorier adjoint.

Plus personne ne demandant la parole il est passé au vote.

1ere résolution

« Les membres du conseil d'administration donnent acte de sa démission à effet de ce jour à « l'actuel trésorier, Christophe Letellier.

« Puis sont élus :

- « Au poste de trésorier à effet du 1^{er} juillet 2025 pour une durée de trois ans : Jérôme « CALLE (né le 31/12/1957), qui accepte.
- « Au poste de trésorière adjointe à effet du 1^{er} juillet 2025 pour une durée de trois ans : Véronique VERNAY, qui accepte

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

2e résolution

Tous pouvoirs sont donnés à la présidente pour effectuer les formalités nécessaires.

La séance est close à 19h

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h30.

Dont procès verbal établi sur deux pages.



Le secrétaire : Denis VINCENT



La Présidente Nathalie Mansois